

## Grandeur et décadence

**Date :** 7 avril 2020

Depuis sa création, il y a 7 ans déjà, l'association Galléco a son siège social au 15 rue Martenot, à Rennes, dans des locaux du collège Anne de Bretagne appartenant au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Comme toutes les associations hébergées dans ce que le Conseil départemental appelle la Maison de l'économie sociale et solidaire, elle verse un loyer pour les bureaux qu'elle occupe en même temps qu'elle bénéficie là de locaux partagés.

Or, il y a déjà un bon moment qu'elle n'a plus de salariés et je viens de voir que les ordinateurs financés par le Département ont été récemment donnés à une autre association.

**Aujourd'hui exsangue, [l'association Galléco - qui n'a plus les moyens de conserver des locaux devenus inutiles - recherche un lieu \(clic\)](#) doté d'une boîte aux lettres pour y domicilier son siège social, qui disposerait par ailleurs :**

- d'un espace au sol de 2m x 1,2m x 0,6 pour entreposer une armoire
- d'un espace au sol de 1,5m x 1,2m x 0,15m pour entreposer un stand mobile (utilisé sur les marchés)

soit par conséquent **d'un espace d'environ 4 m2 dont elle entend désormais se contenter.**

Ça me fait tellement pitié que je relaie la recherche, en me disant qu'il y a bien quelqu'un (peut-être même un commerçant ?) qui va pouvoir mettre à la disposition des gallécopodes un petit coin de sa cave quelque part en centre ville.



(cliquer sur l'image pour l'agrandir)

Ceci dit, je n'avale toujours pas qu'aux frais des contribuables, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine se soit obstiné à engager ces dernières années plus de 500.000 euros sur ce projet de soi-disant monnaie départementale... pour lequel il a prévu de verser encore cette année 2.000 euros de subvention de fonctionnement. C'est encore trop...